

CSE CENTRAL ordinaire...

Et début des négociations APC-GPEC

CSEC du 28 Mai 2020

8 Juin 2020

La Direction a réuni en urgence les Organisations Syndicales représentatives le 20/05 pour une réunion d'information sur la situation de l'UES Expleo en France ainsi que sur les initiatives et projets qu'elle envisage de mettre en place à court et moyen terme.

Dans le même temps, elle a convoqué en urgence le CSE Central pour une réunion ordinaire le 28 Mai (la première depuis le passage en CSE), réunion qui était initialement annoncée en juin.

De ce que nous avons compris depuis, la situation qui était présentée comme inquiétante en France mais pas alarmiste lors du CSE extraordinaire du 6 Mai est devenue une affaire à traiter de façon urgente à la demande de l'actionnaire majoritaire, le fonds d'investissement ARDIAN.

Les informations communiquées au CSE Central le 28/05 étaient identiques à celles fournies aux syndicats le 20/05. Un des objectifs de la Direction de l'information aux syndicats était d'obtenir en séance un avis sur l'utilité et la pertinence **d'ouvrir des négociations sur des accords APC et GPEC**. Elle a en même temps averti qu'il était inéluctable de mettre en place un PSE 'résiduel' dès cet été, impliquant au total des dispositifs une baisse de plus de 30% des effectifs au niveau national.

Etonnant : les accords APC et GPEC sont généralement mis en place pour éviter un PSE !

Aucune information n'ayant été communiquée avant cette réunion et compte-tenu de la gravité de la situation, telle que présentée par la Direction, les 3 syndicats représentatifs ont accepté de s'engager dans ces négociations, avec au préalable **négoce d'un accord de méthode** pour déterminer le calendrier et les moyens alloués. Le recours à un expert a aussi été évoqué et devra être acté lors du CSE Central.

Déroulement de la réunion CSE Central du 28/05

La Direction a souhaité commencer par présenter ses orientations stratégiques et leurs conséquences, dans le cadre des consultations obligatoires : le projet 'Rebond', destiné à donner un avenir à Expleo France face à la crise sanitaire et ses conséquences sur les carnets de commandes. Une communication à tous les salariés sur ce projet est planifiée par mail le 5/06, complétée par une réunion d'information en visio-conférence le 11/06.

Ce sujet a évidemment suscité beaucoup de questions et de réactions de la part des membres du CSE Central. Ci-dessous un résumé de quelques sujets qui étaient aussi à l'ordre du jour :

- Information / Consultation du CSE Central de l'UES EFR sur la **fixation de congés payés entre le 1er juillet et le 11 septembre 2020** :

Imposition de la pose de 20 jours de congés entre le 1er juillet et le 11 septembre. Projet de note de la Direction non finalisé et qui a fait l'objet d'une réécriture durant l'interruption de séance par le secrétaire du CSEC. Au final, un jour de bonification CP serait octroyé si pose de 20 jours.

La CGT a dénoncé cette nouvelle méthode consistant à négocier avec le CSE central en une seule séance ce qui devrait être fait dans un accord collectif.

Site internet : cgtafr.free.fr Contact : cgtexpleo@free.fr

Pour s'abonner à nos communications, envoyez un mail à : com.cgtexpleo@free.fr

CSE CENTRAL ordinaire...

Et début des négociations APC-GPEC

CSEC du 28 Mai 2020

Déroulement de la réunion CSE Central du 28/05 (suite)

- La demande d'autorisation d'**activité partielle** 'covid-19' a été effectuée jusqu'à fin juin. Quelles sont les décisions de la direction pour la suite, **à partir du 1er juillet** ?

En théorie, s'il y a renouvellement de l'activité partielle, l'entreprise doit s'engager à ne pas supprimer d'emplois. La Direction devait rencontrer la Direccte sur ce point le 29/05. De ce qu'on a compris, le retour de la Direccte accorderait à Expleo la poursuite de l'activité partielle.

Avis CGT : Bonne nouvelle si c'est le cas, car l'activité partielle, même avec un reste à charge pour Expleo, reste plus favorable que le passage en sous-charge.

- Etat des lieux chiffré sur l'**imposition** effectuée précédemment de **RTTE et de CP**. Point sur les **compteurs de jours d'abondement**.

Compteur actuellement gérés à la main par Odile CHAUMONT. Aucun chiffre disponible pour l'instant. A voir en juillet lors d'une commission d'arbitrage (en cas de litige).

La CGT vous conseille de faire signer par votre manager le formulaire d'imposition de congés mis en place par la Direction. En cas de litige, il servira...

- Quelle est la position de la direction Expleo concernant le versement d'une **prime aux salariés ayant travaillé sur les sites clients pendant la période de confinement**, des salariés de ces clients en ayant bénéficié ?

La Direction y est favorable : Roch Thaller souhaite récompenser les personnes qui ont dû faire cet effort. Les montants et les modalités restent à définir. Ça serait fait cet été.

La CGT se félicite d'avoir posé la question car en régional la réponse était 'non'.

- **Enfant malade, complément congé paternité et solidarité citoyenne** : il est acté dans le PV de désaccord NAO que ces mesures ont été reconduites pour 2020, mais comment a été effectuée la **communication aux salariés** ?

- Non, effectivement aucune communication n'a été faite. En séance, la Direction s'est interrogée sur comment on pouvait communiquer cela (coffre-fort numérique, livret d'accueil, note...)

Au moins, ceux qui liront ce tract seront informés...

Négociations accords APC et GPEC

Les négociations ont débutées le 05/06. **Le calendrier est très serré** (5 réunions déjà planifiées) puisque la Direction a fixé la date butoire du 30 juin pour négocier et finaliser ces accords. De plus, elle exige qu'ils soient indissociables, c'est-à-dire qu'**il faut que les 2 soient conclus ou aucun**.

Nous reviendrons dans une prochaine communication sur ces 2 accords lorsque nous saurons précisément dans les détails ce que la Direction souhaite y mettre.

Vous pouvez compter sur la CGT Expleo pour défendre vos intérêts !